



4ème Plan décennal des investissements (2025 – 2034)

Genève, octobre 2025

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Le Groupement SIS	3
1.2	Planification stratégique du Groupement SIS.....	3
1.3	Objet du Plan décennal des investissements	3
2	Plan des investissement (2025-2034).....	4
2.1	Vue d'ensemble du 4 ^{ème} PDI.....	4
2.2	Principales modifications par rapport au 3 ^e PDI.....	5
2.3	Crédits d'investissement voté par le Conseil intercommunal : 20'629'000 frs.....	6
2.4	Projets de crédits d'investissements déposés ou à l'examen : 3'732'000 frs.....	7
2.5	Projets actifs : 37'902'850 frs	7
2.6	Projets pour mémoire	10
3	Incertitudes et risques.....	11
3.1	Décisions stratégiques à venir	11
3.2	Risques généraux	11
3.3	Risques opérationnels	12
3.4	Risques financiers.....	12
3.5	Des limites inhérentes à l'exercice de planification	12
4	Incidence financières.....	13
4.1	Incidence sur le compte de fonctionnement	13
4.2	Recours à l'emprunt	14
5	Conclusion	16
6	4^e Plan décennal des investissements – Liste des objets inscrits	17

1 Introduction

1.1 Le Groupement SIS

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) est régi par les dispositions de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05). Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève. Il a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève. Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres et par les contributions des communes. Il est responsable de ses engagements financiers.

1.2 Planification stratégique du Groupement SIS

Le Comité a décidé d'engager en janvier 2022 un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- Une Résolution puis un Règlement clarifiant les modalités de l'intégration des corps de SPV, des communes qui en auront fait le choix – présentés en mai 2025.
- Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), et le Concept opérationnel du Groupement SIS – présentés en 2025 ;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2024-2032 – prévue pour la fin de l'année 2026

En matière de planification financière, les statuts prévoient que le Comité élabore deux documents :

- Un *plan financier quadriennal* est établi chaque année, pour l'exercice budgétaire et les trois années suivantes ; il comprend une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ainsi qu'une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement (Statuts art. 36).
- Un *plan décennal des investissements* du Groupement SIS est élaboré et tenu à jour régulièrement (Statuts, art. 37). Par analogie avec l'art. 52 RAC, le plan des investissements est présenté au Conseil intercommunal en même temps que le budget ; il n'est pas soumis au vote.

Le 3^{ème} PDI a été adopté par le Comité le 11 octobre 2024, pour la période 2024-2033. Le présent document constitue le 4^{ème} PDI pour la période 2025-2034.

1.3 Objet du Plan décennal des investissements

Le Plan décennal des investissements est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour périodiquement : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil intercommunal, des projets actifs et des projets « pour mémoire ». Ce plan a ainsi une dimension prévisionnelle pour la période 2025-2028 et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le Plan décennal des investissements pose un cadre opérationnel et financier : il permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets d'investissements du Groupement SIS, pour les autorités comme pour la Direction. Il assure également la transparence des projets d'investissement et les perspectives en termes de financement et donc d'endettement.

Le 4^{ème} PDI est une mise à jour des projets d'investissements figurant dans le 3^{ème} PDI. Il ne mentionne aucun montant au titre des investissements qui découleront des décisions stratégiques à prendre en 2026, liées au futur concept opérationnel ou à l'intégration des compagnies de SPV dès 2027. Il ne mentionne pas non plus les transformations de locaux liés à la création d'un centre logistique.

2 Plan des investissement (2025-2034)

2.1 Vue d'ensemble du 4^{ème} PDI

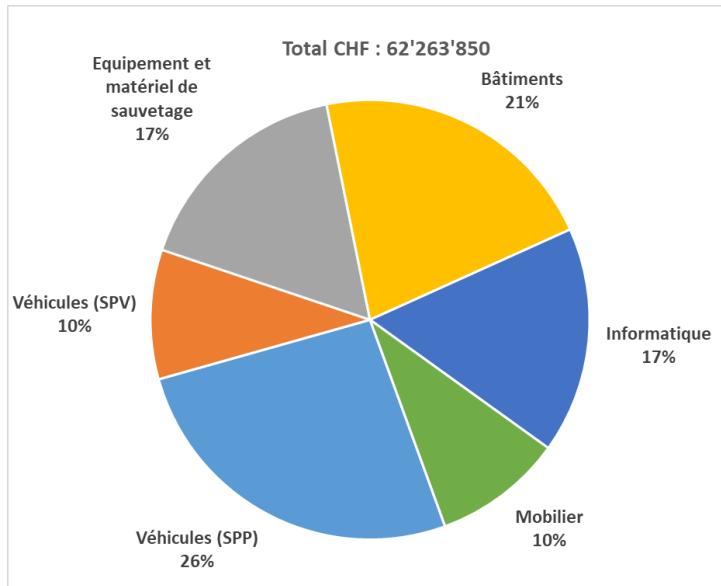
Le 4^{ème} PDI (2025-2034) compte 42 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement pour un montant total estimé de 62'193'850 frs (après retrait des crédits clôturés).

Objets inscrits au PDI	Nb	4e PDI	Nb	3e PDI
Crédits d'investissement votés par le Conseil	9	20'629'000	7	12'417'000
<i>Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)</i>	1	707'000	1	707'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	3	15'194'000	2	8'420'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	3	4'090'000	2	2'740'000
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	418'000	1	330'000
<i>Tenues techniques</i>	1	220'000	1	220'000
Crédits d'investissement à l'examen	4	3'732'000	2	1'768'000
<i>Matériel NRBC</i>	1	542'000		
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de sauvetage</i>	2	965'000		
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	1	2'225'000		
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>			1	1'350'000
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>			1	418'000
Projets actifs	24	37'902'850	27	46'540'850
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	8	17'543'000	8	24'533'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	4	Pm	4	Pm
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de sauvetage</i>	3	4'050'000	6	5'698'000
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	4	11'600'000	4	11'600'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	3'449'850	2	3'449'850
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	3	1'260'000	3	1'260'000
Projets pour mémoire	5	pm	5	pm
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	3	pm	3	pm
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	pm	2	pm
TOTAL	42	62'263'850	41	60'725'850
Projets clôturés	2	617'800	1	287'800
<i>Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (clô</i>	1	287'800	1	287'800
<i>Matériel et mobilier</i>	1	330'000	0	-
<i>Equipement et matériel NRBC (projet retiré)</i>	1	-	-	-

Tableau 1 - Objets inscrits au 4e plan décennal des investissements (2025-2034)

Les crédits d'études déposés ou à l'examen sont précis dans leurs estimations ; les projets actifs reflètent des intentions qui devront ensuite se concrétiser : leur contenu évoluera, les montants associés également ; les projets pour mémoire ne sont pas encore chiffrés.

La liste des objets figure en annexe.



Graphique 1 - Répartition des objets, par type de dépenses

Ces investissements couvrent principalement le renouvellement et l'acquisition de véhicules, les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et les dépenses liées à l'informatique et aux communications.

2.2 Principales modifications par rapport au 3è PDI

Les principales modifications intervenues entre le 3è et le 4è PDI sont les suivantes :

Total 3è PDI		60'725'850
Infrastructures / bâtiments	Revue de besoins et priorités	-1'575'000
Moyens aériens PR-1013	Moyens aériens type échelle	-1'101'000
Equipements de prot. incendie - SPP	Revues des besoins et priorités	-368'000
1er PAM (PR-1001)	Projet clôturé en 2024	-330'000
NRBC (a)	Revue de besoins et priorités	-315'000
Matériel écoute radio	Prix examinés et revus à la baisse	-8'000
Bureau études prospectives	Matériel écoute radio – revue du prix	+50'000
Crédit supplémentaire PR-1014	Revue de prix PR-1007 Véhicules feu de végétation	+135'000
Bureau études prospectives	Acquisition de digues mobiles – complément Mobilière	+500'000
Véhicules – nouveau besoin	Acquisition d'un bateau type OSC	+750'000
Infrastructures	Aménagement des bâtiments 2034-2036	+3'800'000
Total 4è PDI		62'263'850

Tableau 2 - Modifications entre le 3è PDI (2024-2033) et le 4è PDI (2025-2034)

Notes :

- (a) Deux objets d'investissements relatifs au matériel et équipement NRBC ont été remaniés. La diminution s'explique pour l'essentiel par le retrait des scaphandres anti-gaz qui ont été acquis par le budget de fonctionnement compte tenu de l'urgence qu'il y avait à les renouveler.

2.3 Crédits d'investissement voté par le Conseil intercommunal : 20'629'000 frs

Au 31 octobre 2025 neuf crédits d'engagement, votés par le Conseil intercommunal, sont ouverts :

Objet	Vote	Désignation	Montant
PR-1002	15.06.2023	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2'740'000
PR-1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
PR-1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
PR-1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	935'000
PR-1014	22.05.2025		
PR-1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR-1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement (CETA 118), net	0
PR-1010	7.11.2024	Plan d'acquisition et de renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2è PAM)	418'000
PR-1011	7.11.2024	Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2è PSIC)	1'350'000
PR-1013	27.03.2025	Renouvellement de 6 moyens aériens type échelles	6'639'000
Total des crédits votés, net			20'629'000

Tableau 3 - Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal au 31 octobre 2025

Le tableau suivant présente les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2025 et 2026 qui ont fait l'objet d'estimations en date du 31 octobre 2025.

Dépenses d'investissement, nettes	Est 2026	Est 2025
PR-1002 1 ^{er} PSIC (ITC)	-	-1'177'167
PR-1003 Parc de véhicules SIS - SPP, net	-2'316'829	-3'304'763
PR-1005 Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	-473'236	-150'000
PR-1007 Véhicules de lutte contre les feux de végétation	-623'333	-311'667
PR-1008 Tenues techniques	-	-6'897
PR-1009 SAE – CETA	+150'000	-150'000
PR-1010 2 ^{ème} PAM	-139'333	-139'333
PR-1011 2 ^{ème} PSIC	-576'000	-566'000
PR-1013 6 Moyens aériens type échelles	-2'213'000	-2'213'000
Sous-total des crédits votés	-6'191'732	-7'918'827

Tableau 4 - Dépenses d'investissement, nettes

Dépenses d'investissement, nettes		Est 2026	Est 2025
5040-1-03 INF	Rénovation et aménagement des bâtiments (Projet)	-839'000	-
5060-4-05-BEP	Ventilateurs électriques (Projet)	-222'000	-
5060-4-03-BEP	Equipement de protection incendie (Projet)	-743'000	-
5060-4-01 NRBC	Détecteurs NRBC + spectromètre + mat.radioprotection	-377'000	-
Sous-total des projets à déposer en 2025		-2'181'000	-
Total des dépenses d'investissement, net		-8'372'732	-7'918'827

Tableau 5 - Utilisation prévisionnelle des crédits d'engagement

Ces montants sont présentés sous réserve des délibérations particulières qui pourront être votées ultérieurement par le Conseil intercommunal.

2.4 Projets de crédits d'investissements déposés ou à l'examen : 3'732'000 frs

Les objets suivants ont été présentés au Comité et seront soumis à la délibération du Conseil intercommunal, moyennant le cas échéant des ajustements.

Objet	Examen	Désignation	Frs
PR-1015	20.11.2025	Rénovation et aménagement des bâtiments	2'225'000
PR-1016	20.11.2025	Ventilateurs électriques	222'000
PR-1017	20.11.2025	Equipements de protection incendie SPP	743'000
PR-1018	20.11.2025	Matériel NRBC (Détecteurs et spectromètres)	542'000
Total des projets de crédits déposés ou l'examen, net			3'732'000

Tableau 6 – Proposition de crédits d'investissements déposés ou à l'examen

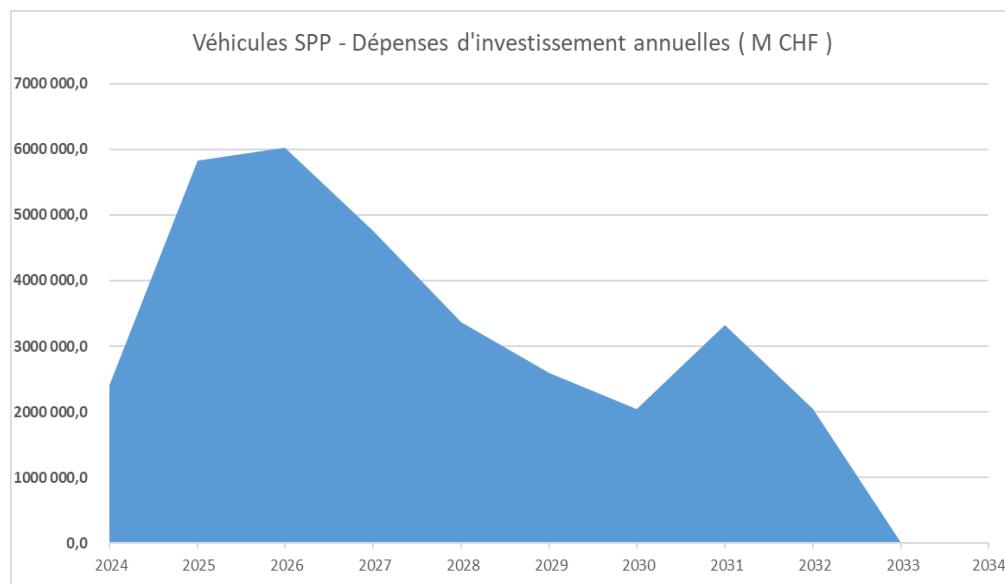
2.5 Projets actifs : 37'902'850 frs

a. Renouvellement et acquisition des véhicules du Groupement SIS

Le Groupement SIS possède un parc de véhicules qui lui permet de mener à bien les missions qui lui sont confiées par la LPSSP. Au 31 décembre 2024, ledit parc était composé de 148 unités, soit 79 véhicules et engins SPP, 16 véhicules et engins SPV, 34 remorques, 14 berces et 5 bateaux.

Le renouvellement des véhicules est planifié dès leur acquisition, en suivant les préconisations des constructeurs, compte tenu des contraintes opérationnelles : les véhicules fortement sollicités, comme les fourgons « premier secours », sont remplacés au bout de 10 ans ; les véhicules d'urgence qui sortent moins sont conservés en moyenne 15 ans ; les autres véhicules et engins peuvent être gardés jusqu'à 20 ans.

Les véhicules sont remplacés par lot afin de garantir une identité des modèles, une formation identique du personnel, une rationalisation de la maintenance et une réduction des coûts d'entretien et d'acquisition. La durée d'utilisation des véhicules est souvent étendue au-delà de celle des amortissements.



Graphique 2 - Projection des acquisitions et renouvellement de véhicules (2025-2034)

Véhicules du Groupement SIS (SPP) : 17'543'000 frs (vs 3e PDI: -6'990'000)

L'écart de 6'990'000 frs s'explique principalement par le vote du crédit de renouvellement de 6 moyens aériens type échelle, pour 6'639'000 frs (cet objet figurait dans le 3^e PDI pour un montant de 7'740'000 frs).

Ensuite, le projet d'acquisition d'un bateau OSC (*On Scene Command*) a été inclus dans l'objet 5060-5-15 pour + 750'000 frs.

Véhicules du Groupement SIS (SPV) : 0 frs (inchangé vs 3^e PDI)

Compte tenu du projet d'intégration de compagnies de SPV communales, il a été décidé de suspendre les projets de renouvellement des véhicules SPV des compagnies du Groupement SIS. Une stratégie de renouvellement de ce parc véhicules sera établie dans les années à venir, en tenant compte des besoins des compagnies et de la possibilité de leur mettre à disposition des véhicules existant,

Pour rappel, la charge financière de ces dépenses d'investissement reviendra aux seules communes qui auront affilié leurs compagnies de SPV au Groupement SIS (actuellement, seule la Ville de Genève est concernée).

b. Equipement et matériel de secours : 4'050'000 frs (vs 3^e PDI : -1'648'000 frs)

Le Groupement SIS doit régulièrement investir pour renouveler ou acquérir du matériel de secours :

- Lorsque ces dépenses sont inférieures à 200'000 frs, elles sont financées soit par le Plan d'acquisition des équipements, machines et du mobilier (montant supérieur à 50'000 frs) ou dans le budget de fonctionnement (montant inférieur à 50'000 frs ou situation d'urgence).
- Lorsque le montant excède 200'000 frs, un crédit d'engagement spécifique est prévu.

Les objets qui ont revu par rapport au 3^e PDI sont les suivants :

- Le renouvellement des tenues de feu pour les intervenants SIS figurait dans le 3^e PDI sous la rubrique « Projets actifs » pour un montant de 1'111'000 frs ; une revue des besoins opérationnels et des priorités ont permis de ramener cette somme à 743'000 frs ; le crédit est désormais à l'examen.
- Les besoins NRBC ont été redéfinis sur les deux objets 5060-4-01 et 5060-4-02. Les détecteurs et spectromètres sont désormais sous « à l'étude » pour 542'000 frs tandis que le compteur Geiger-Müller et le contaminamètre ne sont pas repris.

c. Entretien, rénovation, aménagement des bâtiments : 11'600'000 frs (vs 3è PDI : inchangé)

Le Groupement SIS dispose de 3 casernes ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de l'Ecole du SIS (Centre d'instruction et de formation), de 4 dépôts de SPV en Ville de Genève et divers lieux de stockage.

Conformément aux baux signés avec la Ville de Genève, le Groupement SIS est tenu d'entretenir, de rénover et d'aménager les locaux loués, moyennant une réduction substantielle de son loyer. Dans le cas de la caserne des Asters, la responsabilité de la rénovation des murs et des fenêtres incombe à la bailleresse. Le Groupement SIS doit donc procéder aux investissements nécessaires, non seulement pour aménager mais également pour maintenir en l'état les bâtiments et infrastructures mis à sa disposition.

Le premier projet a été déposé en 2023 : il s'agit des travaux d'aménagement du CIF ainsi que de la modification des structures destinées aux formations incendies (PR-1005). Le crédit voté se monte à 957'000 frs, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 250'000 frs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 707'000 frs. Il s'agit là d'une première étape, avant une modernisation des locaux et du plateau technique du CIF, qui fera l'objet d'un crédit d'études en 2026.

Un deuxième projet est à l'examen pour un montant de 2'225'000 francs, destiné au financement des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures des bâtiments du Groupement SIS. Ces travaux concernent la Caserne principale, rue du Vieux Billard, pour 945'000 frs (assainissement des façades, création d'une salle de débordement pour la CETA, etc), la Caserne de Frontenex pour 760'000 frs (remplacement des portes et d'un monte-chARGE) et le dépôt SPV de la rue du Stand pour 350'000 frs (remplacement des portes) auxquels s'ajoutent les frais financiers.

Les autres projets actifs représentent une estimation des investissements à réaliser dans les prochaines années (environ 1'270'000 frs par an). En l'état des plans d'investissements triennaux préfigurent les dépenses qu'il faudra engager, année après année, pour maintenir et rénover les locaux du Groupement. Le programme des travaux et leur coût effectif sera précisé dans les années à venir.

d. Matériels, logiciels et moyens de communication 3'449'850 frs (vs 3è PDI : inchangé)

Le système d'information du Groupement SIS répond aux besoins opérationnels en garantissant, pour les infrastructures, réseaux et logiciels les plus importants (centrale d'alarme, système d'engagement), une haute disponibilité (24/7). Les unités d'appui et de soutien logistique, l'Ecole du SIS et les unités administratives disposent également de moyens informatiques adaptés à leurs missions.

Le Groupement SIS est engagé dans un processus d'externalisation de la gestion de son système d'information ; les budgets d'investissement ont été basés sur des valeurs estimatives, produites par des experts externes ; le projet sera terminé courant 2026.

Les deux projets actifs inscrits au 4^e PDI (3^e PSIC et 4^e PSIC) sont inchangés par rapport au 3^e PDI (environ 3'450'000 frs).

e. Machines, équipement et mobilier : 1'260'000 frs (vs 3è PDI : inchangé)

Figurent sous cette rubrique les projets de crédits d'investissement qui permettront au Groupement de procéder le moment venu au renouvellement ou à l'acquisition des machines destinées aux ateliers et aux cuisines, du matériel et des équipements de secours et au renouvellement du mobilier de bureau.

Les dépenses pour des montants inférieurs à 100'000 frs sont financées par le budget de fonctionnement – exception faite des objets acquis dans le cadre de marchés publics et formant un ensemble cohérent (par exemple, les éléments de mobilier).

Les trois projets actifs inscrits au 4^e PDI (3^e PAM [2027], 4^e PAM [2030] et 5^e PAM [2033]) sont inchangés par rapport au 3^e PDI (1'260'000 frs).

2.6 Projets pour mémoire

Plusieurs objets sont mentionnés pour mémoire dans ce 4^e PDI

- Le crédit de réalisation de modernisation de l'Ecole du SIS et de son plateau technique (cf. supra) ;
- L'aménagement du site de la caserne principale et l'adaptation des bâtiments dont dispose le Groupement en vue de réduire leur empreinte carbone ;
- Le remplacement du système d'aide à l'engagement de la CETA : le système actuel est ancien, sa durée de vie peut être prolongée, mais il faudra évaluer la situation dès 2027 et prendre une décision qui pourra être de le remplacer, avec une échéance d'ici 2030.
- Le renouvellement de la dotation en matériels informatiques, et équipements de communication adéquats des compagnies de SPV qui rejoindront le Groupement SIS ainsi que l'adaptation du système d'alarme des SPV du Canton. Le périmètre de ce projet – et donc l'estimation de son coût – dépend de choix technologiques qui ne sont pas encore arrêtés ; la temporalité de ce projet est liée à l'intégration de compagnies de SPV.

Lorsque ces projets seront délimités, leur programme établis et qu'une première valeur sera connue, des arbitrages seront possibles avec les autres projets actifs.

3 Incertitudes et risques

Par expérience, l'exercice de planification des dépenses d'investissement au-delà d'une année est sujette à de nombreux aléas – singulièrement au Groupement SIS.

3.1 Décisions stratégiques à venir

Comme indiqué plus haut, le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui amènera le Comité à définir des priorités, ce qui pourra avoir une incidence significative sur la planification des investissements.

Ensuite, plusieurs communes ont manifesté leur intérêt à ce que leur compagnie de SPV intègre le Groupement dès 2027. Les incidences de ces intégrations sur le budget d'investissement du Groupement SIS ne sont pas prises en compte. La charge financière de ces dépenses n'affectera que les communes concernées.

Les projets inscrits au titre des années 2026 à 2034 seront donc revus à l'aune des conclusions de la planification stratégique et de la Feuille de route 2025-2033 qui seront adoptées dans les mois à venir.

3.2 Risques généraux

Deux éléments de contexte vont affecter significativement le Groupement SIS dans les mois et années à venir, avec des incidences possibles sur les investissements.

Changements climatiques

L'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes est une préoccupation : la fréquence accrue des épisodes de chaleur extrême, des inondations soudaines ou des tempêtes violentes exposent directement les infrastructures publiques et la population à des sinistres d'une nature et d'une intensité inédites. Ces phénomènes, autrefois exceptionnels, deviennent désormais récurrents et nécessitent une adaptation structurelle du dispositif de secours.

Pour le SIS, cela se traduit par une double exigence : d'une part, maintenir la capacité d'intervention face à des sinistres plus nombreux et plus complexes ; d'autre part, disposer d'infrastructure de matériel et d'équipements adaptés à ces nouvelles contraintes physiques.

L'évolution du profil de risque du canton — notamment les phénomènes tempétueux (vents violents, précipitations extrêmes) les risques d'inondations ou encore les feux de végétation — exigera une adaptation continue des projets d'investissements, afin que le Groupement SIS ait la capacité de protéger efficacement la population dans un environnement naturel en mutation rapide.

Evolution normative – adaptation environnementale

L'évolution rapide des normes techniques, environnementales et de sécurité influence directement la conception, l'acquisition et la durée de vie du matériel opérationnel du SIS. Les réglementations relatives aux émissions de CO₂, à la motorisation thermique ou hybride, à la sécurité des personnels ou encore aux équipements de protection individuelle se durcissent régulièrement, imposant des ajustements coûteux et parfois imprévus.

Ces changements affectent non seulement les bâtiments, mais aussi les véhicules de secours et les équipements spécialisés : normes EN 469 et EN 443 pour les équipements de protection individuels, standards européens pour les échelles pivotantes ou les citerne, exigences d'homologation routière, compatibilité avec des systèmes numériques embarqués, etc.

Le SIS doit dès lors anticiper ces mutations par une veille technique continue, un dialogue étroit avec les fournisseurs et une planification d'investissement flexible. L'enjeu est de préserver la conformité du parc et la sécurité des intervenants, tout en maîtrisant l'impact budgétaire de ces évolutions normatives.

Développements technologiques

La transformation technologique ouvre de nouvelles perspectives pour le Groupement SIS, tant sur le plan opérationnel que logistique. L’intégration de solutions numériques avancées — système d’aide à l’engagement, géolocalisation des appels, et des moyens d’intervention, en temps réel, capteurs connectés, drones, robots, IA prédictive — permet d’améliorer la planification, la rapidité d’intervention et la sécurité du personnel. Ces innovations favorisent une meilleure coordination et un pilotage plus précis des ressources, contribuant à renforcer l’efficacité globale du dispositif de secours.

Mais cette mutation a un coût et induit des risques de pérennité technologique. Les cycles de vie des équipements numériques sont beaucoup plus courts que ceux des bâtiments ou des véhicules, et exigent des réinvestissements fréquents pour rester compatibles avec les standards techniques ou réglementaires.

Enfin, ces technologies introduisent également de nouveaux risques. La dépendance accrue à des systèmes numériques critiques expose le SIS à des vulnérabilités en matière de cybersécurité, de protection des données et de continuité d’activité en cas de panne ou d’attaque. Les évolutions rapides du marché technologique peuvent aussi entraîner une obsolescence accélérée des équipements, un morcellement des systèmes et des coûts de maintenance plus élevés que prévu. Le plan des investissements devra être adapté en conséquence.

3.3 Risques opérationnels

L’un des principaux risques opérationnels réside dans la capacité du SIS et de ses prestataires à exécuter les projets dans les délais prévus. La multiplication des chantiers, la complexité des procédures de marchés publics et la rareté de certaines compétences techniques — architectes, ingénieurs, PME spécialisées — peuvent entraîner un glissement du calendrier, des surcoûts voire une perte de cohérence entre les opérations. Ces difficultés sont accentuées par la nécessité de réaliser certains travaux sur des bâtiments occupés (24/7).

Le risque de surcoût demeure présent pour les projets du SIS, même dans un contexte de franc fort face à l’euro ou au dollar. Si cette situation atténue partiellement le coût des importations d’équipements, elle ne compense pas la hausse structurelle des prix dans la construction, les matériaux techniques, l’énergie et la main-d’œuvre qualifiée. L’inflation sectorielle, dans le secteur de la construction ou des technologies de l’information, les exigences accrues de durabilité, les évolutions normatives et les tensions sur certaines chaînes d’approvisionnement continuent de renchérir les projets, notamment ceux intégrant des technologies spécifiques ou des composants importés.

3.4 Risques financiers

Le Groupement SIS ne dispose pas de fonds propres. Il lui faudra donc emprunter pour financer les différents crédits d’engagement, à des conditions qui restent à déterminer. Les coûts de financement dépendront de l’évolution des taux d’intérêt, mais également de la confiance mise par les investisseurs dans le Groupement SIS. Les fluctuations des cours de change auront également une incidence, directe ou indirecte sur les coûts d’acquisition des véhicules.

3.5 Des limites inhérentes à l’exercice de planification

Dans un contexte incertain, la planification des dépenses d’investissement à moyen et à long terme est un exercice délicat. Il l’est d’autant plus pour le Groupement SIS, qui doit faire preuve d’une grande faculté d’adaptation, pour remplir efficacement les missions que la loi lui confie.

Le Groupement SIS est doté d’une structure souple et d’une organisation capable de réagir rapidement, en mobilisant ou les ressources nécessaires dans des laps de temps très courts, ou en renonçant à des projets devenus par la force des choses moins importants.

A terme, les dépenses d’investissement en seront affectées.

4 Incidences financières

4.1 Incidences sur le compte de fonctionnement

Les charges d'amortissement et les intérêts financiers affecteront le compte de fonctionnement.

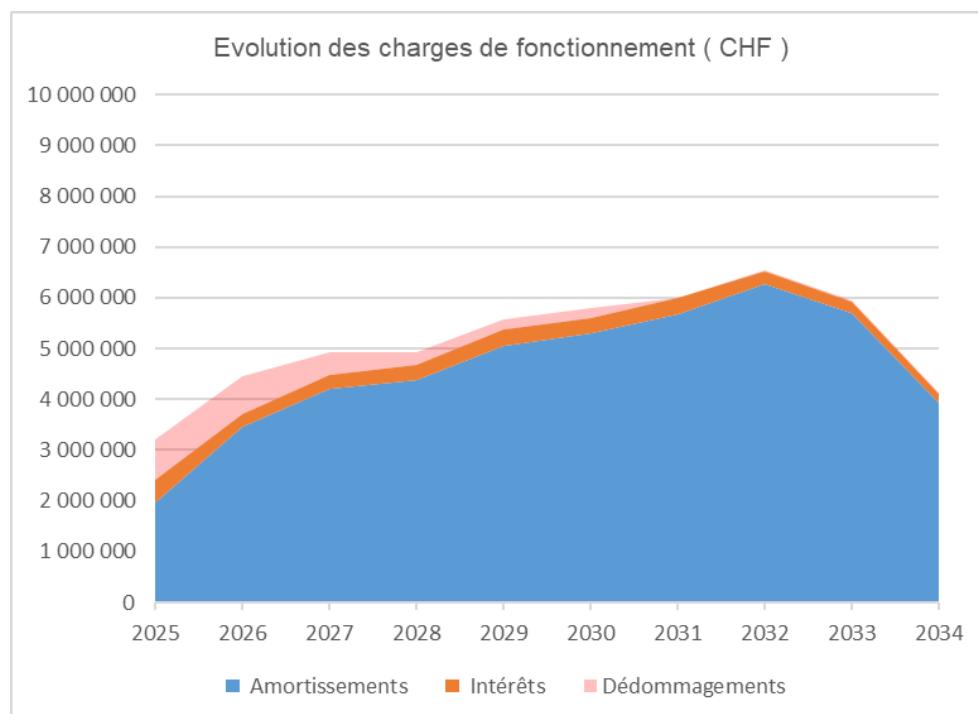
Les taux d'amortissement sont ceux fixés par la législation (RAC, art. 40), principalement :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les aménagements divers ;
- 10 ans pour les installations fixes telles que les équipements et les installations techniques ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles telles que les brevets, les logiciels et les licences perpétuelles ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

Le taux d'intérêt utilisé pour cette projection est fixé à 1.45%.

Les charges d'amortissement et d'intérêt seront totalement ou partiellement compensées par la diminution progressive des montants acquittés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition du matériel du SIS qui n'est pas encore totalement amorti.

Compte tenu de ce qui précède, l'incidence financière sur le budget de fonctionnement du Groupement SIS est estimée ainsi :

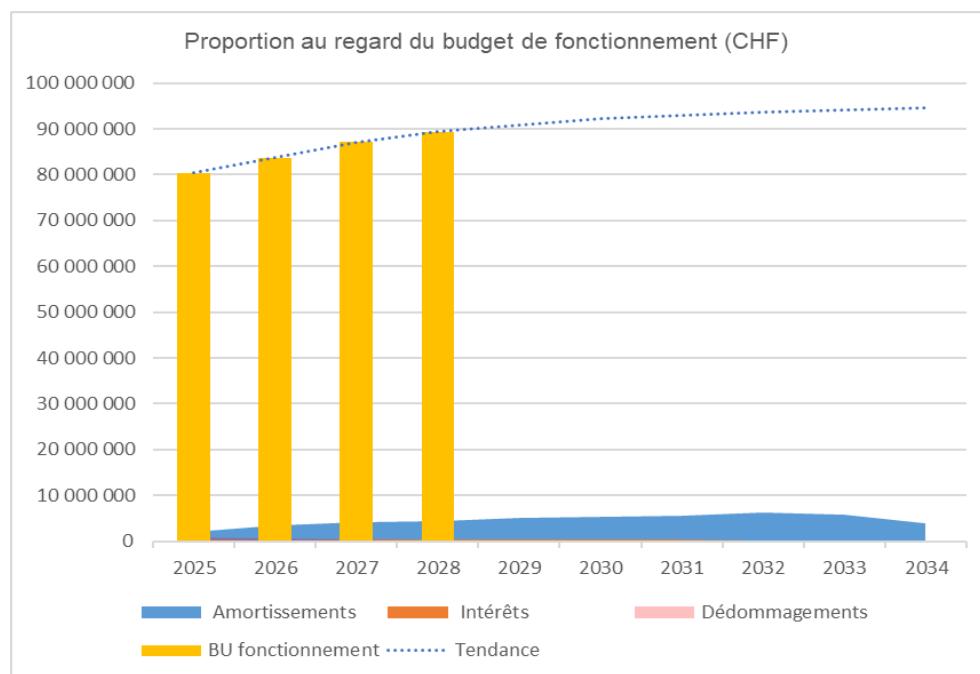


Graphique 3 - Evolution des charges de fonctionnement

Pour mémoire, la Ville de Genève a conservé dans ses comptes les crédits d'investissement antérieurs à 2022, qui ont permis d'acquérir des véhicules et du matériel pour le SIS. En contrepartie de leur mise à disposition, le Groupement SIS verse un dédommagement, couvrant la charge d'amortissement supportée par la Ville de Genève. Ces dédommagements diminuent année après année, et les charges d'amortissement et d'intérêt supportés par le Groupement SIS prennent le relais.

Ainsi, les principales augmentations entre 2026 et 2028 sont liées au renouvellement des véhicules (tonnes pompes, grandes puissances, auto échelles principalement).

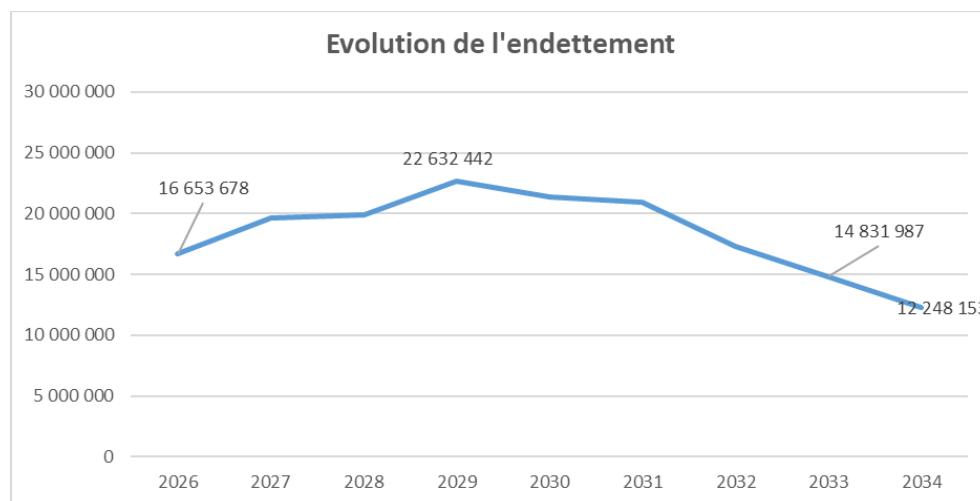
La proportion des amortissements dans le budget de fonctionnement augmente, de 4.1% en 2026 à 5.7% dès 2029.



Graphique 4 - Part des amortissements dans le budget de fonctionnement

4.2 Recours à l'emprunt

Le financement du Plan décennal des investissements nécessitera de recourir à l'emprunt ; selon les estimations et toutes choses égales par ailleurs. Le Groupement SIS a d'ores et déjà la possibilité de recourir à une ligne de crédit bancaire, pour financer son besoin en fonds de roulement. Le graphique ci-dessous ne tient pas compte de ce recours à la ligne de crédit. Hors ligne de crédit, si l'on tient compte des seuls investissements planifiés, l'endettement culminerait à 22'500'000 frs en 2029 avant de décroître. A fin 2034, l'endettement serait de 12'200'000 frs. Les emprunts feront l'objet d'appels d'offre auprès des institutions financières.



Pour rappel, le Groupement SIS est seul responsable de ses engagements financiers.

Toutefois, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par

délibération du Conseil intercommunal (LPSSP, art.18). Les conditions d'emprunt devraient être favorables au Groupement SIS, ce qui permettra de limiter les frais financiers.

5 Conclusion

Le Groupement SIS est attentif à la gestion de ses investissements, compte tenu des enjeux opérationnels et financiers. Si l'on se base sur les années récentes, le Groupement SIS devrait investir en principe environ 5 millions de frs par an.

Pour conséquent qu'il soit, le volume d'investissement est cohérent.

Cela étant, ce 4^{ème} PDI reste un plan d'intention qui présente les meilleures estimations possibles à ce jour, des investissements que le Groupement SIS pourrait réaliser dans les dix premières années.

Il permettra au Conseil intercommunal de disposer de projections lors des délibérations sur les propositions de crédits d'engagement qui lui seront soumis à l'automne 2025.

6 4^e Plan décennal des investissements – Liste des objets inscrits

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-02-ITC	1er Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC), net	2022	PR-1002 (voté)	2'740'000	Crédit de 3'380'000 francs, destiné à financer le Plan directeur informatique du Groupement pour les années 2022-2024 dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 640'000 francs prélevée sur le Fonds ASA affectée à la modernisation de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA), soit un montant net de 2'740'000 francs
5060-5-01-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP (net)	2022	PR-1003 (voté)	7'620'000	Crédit pour un montant total de 9'170'000 francs, destinés au renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 1'550'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 7'620'000 francs : 6'830'000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de 11 véhicules lourds et d'un véhicule léger, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 650'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, en vue de financer l'acquisition de deux véhicules de commandement, soit un montant total net de 6'180'000 francs; 2'340'000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de 3 bateaux, d'un compresseur, de 2 groupes électrogènes, de 2 berces émulseur et d'un élévateur à fourche, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 900'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, en vue de financer l'acquisition d'un bateau, soit un montant total net de 1'440'000 francs.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5040-1-01-INF	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	2023	PR-1005 (voté)	707'000	<p>Crédit pour un montant total de 957'000 francs, destiné à des travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 250'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 707'000 francs :</p> <p>707'000 francs, destiné à l'aménagement et la rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du Centre d'instruction et de formation (CIF) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47)</p> <p>250'000 francs destiné à la modification des structures dédiées aux formations incendies du Centre d'instruction de formation (CIF), par l'aménagement et la rénovation de différents containers permettant le travail lié au domaine incendie, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 250'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant net de 0 franc.</p>
5040-1-02-INF	Modernisation de l'Ecole du SIS - credit d'étude (Phase 2)	2025	Actif	200'000	Projet de crédit d'étude permettant de chiffrer les travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole du SIS et le coût du processus d'adjudication en fonction des montants projetés.
5060-5-02-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025	Actif	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement 8 véhicules lourds et de 9 remorques des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
5040-1-03-INF	Rénovation et aménagement des bâtiments (2026-2028)	2025	A l'examen	2'225'000	<p>Projet de crédit destiné au financement des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures des bâtiments du Groupement SIS, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assainissement façade Caserne 1 : 300'000 francs - mise en conformité des chambres Caserne 1 : 270'000 francs - salle de débordement CETA en Caserne 1 : 265'000 francs ou encore - remplacement des portes automatiques du garage Caserne 3 : 630'000 francs

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-4-03-BEP	Equipement de protection incendie - SPP	2025	A l'examen	743'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de tenues de feu pour les intervenants du SIS ainsi que pour les instructeurs volontaires du CIF et le personnel uniformé hors rang. L'acquisition est prévue pour 770 vestes et pantalons "feu de structure" pour 603'000 francs ainsi que 181 cagoules de feu pour 140'000 francs.
5060-4-04-BEP	Tenues techniques	2023	PR-1008 (voté)	220'000	Crédit destiné destiné à l'acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité
5060-5-03-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025	PR-1013 (voté)	6'639'000	Crédit destiné au renouvellement de six moyens aériens arrivés en fin de vie opérationnelle ; ce crédit d'engagement correspond à une demande qui figurait dans le PFI de la Ville de Genève
5040-1-04-INF	Rénovation et aménagement des bâtiments (2028-2030)	2027	Actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
5060-1-02-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (2e PAM)	2024	PR-1010 (voté)	418'000	Crédit de 418'000 francs destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2ème PAM).
5060-4-01-BEP	Matériel écoute radio	2026	Actif	550'000	Projet de crédit destiné au renouvellement du matériel de radio communication (émission et écoute)
5060-4-05-BEP	Ventilateurs électriques	2025	A l'examen	222'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de ventilateurs électriques : ventilateurs de grande capacité (ventilation défensive) et ventilateurs compacts (ventilation offensive) portés par l'équipe d'extinction au plus près du foyer.
5060-5-04-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025	Actif	3'538'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des voitures de service, des véhicules logistiques, des berces et des remorques.
5060-5-05-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026	Actif	4'200'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des fourgons (remplacement par des tonnes pompes) et des véhicules du groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP).

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-03-ITC	2e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2024	PR-1011 (voté)	1'350'000	Crédit de 1'350'000 francs, destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC) (2025-2027).
5060-5-06-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026	Actif	1'830'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des véhicules pionniers et de 3 remorques.
5060-1-03-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027	Actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (3ème PAM).
5060-5-07-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027	Actif	2'855'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des ambulances.
5060-5-08-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2026	Actif	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des remorques motopompes des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
5040-1-05-INF	Rénovation et aménagement des bâtiments (2031-2033)	2030	Actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
5060-5-09-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028	Actif	280'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des voitures de service des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
5060-5-10-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028	Actif	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des véhicules tracteurs des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
5200-1-04-ITC	3e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2028	Actif	1'724'925	Projet de crédit destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (3e PSIC) (2025-2027).
5060-5-11-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029	Actif	2'650'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des porteurs de berce.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-5-12-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030	Actif	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des minibus des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
5060-1-04-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030	Actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (3ème PAM).
5060-5-13-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030	Actif	1'440'000	Projet de crédit destiné au renouvellement de minibus et de véhicules logistiques
5200-1-05-ITC	4e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2031	Actif	1'724'925	Projet de crédit destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (4e PSIC) (2025-2027).
5060-4-01-NRBC	Détecteurs NRBC + spectromètres	2025	A l'examen	542'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements NRBC, dont des détecteurs à mobilité ionique, un spectromètre Raman, des détecteur IR proche NIRLAB des ventilateurs Ex ainsi que du matériel de radio protection.
5060-4-03-NRBC	Renouvellement 500 app respiratoires	2027	Actif	3'000'000	Projet de crédit destiné au renouvellement du parc d'appareils respiratoires
5040-1-07-INF	Aménagement du site de la caserne principale (pour mémoire)	xxxx	Pour mémoire	0	En fonction des conclusions de la planification stratégique, Projet de crédit destiné à la financer la mise en œuvre de tout ou partie du projet de réaménagement de la caserne 1.
5200-1-06-ITC	Matériel informatique & communication des SPV	xxxx	Pour mémoire	0	Projet de crédit destiné à financer les matériels informatiques et équipements de communication des compagnies SPV du Groupement, après incorporation de plusieurs corps communaux, et d'adapter le système d'alarme de l'entier des SPV
5040-1-09-INF	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit de réalisation (Phase 2)	xxxx	Pour mémoire	0	Projet de crédit destiné à financer des travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole SIS selon un descriptif qui découlera de l'étude faisant l'objet de la demande de crédit PR-1006.
5040-1-08-INF	Adaptation des bâtiments du SIS aux enjeux environnementaux	xxxx	Pour mémoire	0	Projet de crédit destiné à l'étude d'évaluation des aménagements à apporter aux bâtiments du Groupement SIS, compte tenu de l'urgence climatique.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-07-ITC	Développement SAE et CETA-PR Saga	2023	PR-1009 (voté)	500'000	Crédit de 500'000 francs, destiné à financer l'amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes (CETA – 118), dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 500'000 francs prélevés sur le Fonds ASA, soit un montant net de 0 francs.
5200-1-08-ITC	Renouvellement SAE	xxxx	Pour mémoire	0	Projet de crédit destiné au renouvellement du Système d'Aide à l'Engagement dont étude préalable
5060-5-14-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2023	PR-1007 (voté)	935'000	Crédit de 800'000 francs destiné à l'acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation complété par un crédit supplémentaire de 135'00 francs (PR-1014)
5060-1-05-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (5e PAM)	2033	Actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (4ème PAM).
5060-4-06-BEP	Acquisition de digues mobiles	2025	Actif	500'000	Projet de crédit destiné à l'acquisition de 1000 mètres de digues mobiles permettant de sécuriser les zones les plus exposées en cas de crue de l'Arve.
5040-1-06-INF	Rénovation et d'aménagement des bâtiments (2032-2034)	xxxx	Actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
5060-5-15-VHP	Acquisition d'un bateau leader type OSC (On Scene Command)	2026	Actif	750'000	Projet de crédit destiné à l'acquisition d'un bateau spécifique type Leader (On Scene Command OSC).
TOTAL				62'263'850	

3^e Plan décennal des investissements – Objets clôturés

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-01-ITC	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	PR-1000 (clôturé)	287'800	Crédit pour un montant total de 287 800 francs, destiné à assurer le financement de l'acquisition et de la mise en place d'un progiciel de gestion, ainsi que des dépenses connexes.
5060-1-01-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1er PAM)	2022	PR-1001 (clôturé)	330'000	Crédit de 330'000 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des machines, équipements d'exploitation et mobilier du Groupement SIS (1er PAM)

Glossaire

ATSID	Projet d'externalisation des systèmes d'information du Groupement SIS auprès de prestataires externes
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (rsGE F 4 05)
PAM	Plan pluriannuel d'acquisition des machines, équipements et mobilier
PDI	Plan décennal des investissements
PFQ	Plan financier quadriennal
PSIC	Plan pluriannuel des systèmes d'information et de communication
RAC	Règlement d'application de la LAC (rsGE B 06 05 01)
SIS	Service d'incendie et secours
SPP	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels-les
SPV	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires